



Fuite au niveau d'un encadrement de Velux

Par **Olowokandi**, le **06/08/2015** à **11:09**

Bonjour,

Copropriétaires dans une résidence, nous devons remplacer l'encadrement de l'un de nos Velux, celui ci ayant été mal posé (cloué et percé lors de la pose) et engendrant une fuite à l'intérieur de notre logement.

Les travaux relèvent ils du privatif ou du collectif? Nous sommes en désaccord avec notre syndic à ce sujet...

Merci de votre aide.
Cordialement

Par **shamanniac**, le **06/08/2015** à **15:21**

Les fenêtres font partie du privatif. Ceci dit, le syndic peut prendre en charge des travaux d'interet collectif portant sur le privatif (isolation par exemple). Mais il n'y a aucune obligation.

Par ailleurs si le problème vient d'une mauvaise pose du velux vous devez pouvoir vous retourner contre l'entrepreneur qui l'a installé.